

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-45

Séance du 6 juin 2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 2 juin 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Didier Riche, Olivier Bridelance, Gilles Apeloig, Fatima Chomat, Elisabeth Martin, Soazig Quillard.

Représenté : Sophie Thomas représentée par Elisabeth Martin et M Pécoul par Fatima Chomat.

Secrétaire : Soazig Quillard

2025-45- Subvention à la coopérative de l'école

Comme chaque année scolaire, la municipalité apporte un soutien financier à la Coopérative scolaire de l'école, affiliée comme il se doit légalement à l'Office Central de Coopération à l'Ecole, en complément des contributions des familles.

Sur la base du dossier de demande, accrédité par l'OCCE, présenté par madame Daïan, directrice de l'école, Monsieur le Maire propose d'attribuer la même somme qu'en 2024, à savoir 600 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 600 € à la coopérative de l'école du village.

VOTANTS 10 POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Gresse-en-Vercors, le 06/06/2025

Monsieur Rémi GOUBE,

Maire

